

Association AJC pour les droits des victimes des violences morales intrafamiliales



AJC, association reconnue d'intérêt général, œuvre depuis 1999 pour la défense des droits des victimes de violences morales intrafamiliales (violences psychologiques, manipulation, harcèlement). Pionnière en France, elle a développé une approche psycho-juridique intégrée, qui articule reconstruction psychologique et accompagnement en stratégie et positionnement juridique.

Ses psychologues, formées aux thérapies du trauma (TCC, EMDR, ICV) et à la compréhension du cadre juridique, aident les victimes à se reconstruire, à clarifier leurs choix et à se préparer aux démarches. Elles travaillent en coopération étroite avec des juristes, afin d'assurer la cohérence et la sécurité du parcours d'accompagnement.

AJC mène également des actions de recherche, de plaidoyer et de sensibilisation, et propose des formations professionnelles destinées aux acteurs de la justice, de la santé et du secteur social.

Coordonnées

1 Place Charles de Gaulle - Mairie de Maurepas 78310 Maurepas <u>associationajc@orange.fr</u> 01 30 51 48 56 Liens utiles <u>Site AJC</u> <u>LinkedIn AJC</u>